



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de Villers-Saint-Genest

PROCES VERBAL 04-2026

Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle Communale en séance publique ordinaire pour la mise en place du Conseil Municipal.

Date de convocation du conseil syndical : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme COURTIER Bénédicte

PRESENTS	Mesdames	COURTIER Bénédicte CLAVIERES Sandy PERUEZ Caroline DOMINGUEZ Céline	
	Messieurs	TAVERNIER Thierry GROSMANGIN Jean-François MANCIER Gilles FEVRIER Patrick BARIZET Antoine LEFEBVRE Julien	
POUVOIRS	CHOISY Virginie	DONNE POUVOIR À	TAVERNIER Thierry
EXCUSES			
ABSENTS			
CONSEILLERS EN EXERCICE			11
CONSEILLERS PRESENTS			10
CONSEILLERS VOTANTS			11

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

01°- désignation d'un secrétaire de séance

Madame Bénédicte COURTIER a été désignée secrétaire de séance.

02°- approbation du PV du 22 mars 2026

Monsieur MANCIER indique qu'il ne peut se prononcer car il a reçu le document que dans l'après-midi.

Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation. Le Conseil demande à ce qu'on lise le document. Monsieur le Maire en donne lecture.

Une erreur est relevée quant au nombre de voix obtenues sur l'élection du Maire . Monsieur le Maire propose que cette correction ci-contre soit indiquée sur le PV de séance : **le vote est conclu par 10 voix en faveur de Monsieur TAVERNIER Thierry, 1 voix pour Monsieur GROSMANGIN Jean-François.**

Le PV de séance est approuvé.

Monsieur MANCIER propose que soit reconduite la délibération autorisant le Maire à régler les dépenses à hauteur de 5 000,00 €.

Le conseil approuve.

ETAT 1259

Avant le vote des Budgets Primitifs, M. le Maire propose de faire un point sur l'état 1259 qui mentionne les taux des 3 taxes. Il présente le document pour 2026, ainsi que les propositions d'augmentation de 1% et 2%.

Le conseil, après avoir délibéré, vote une augmentation de 1% pour compenser en partie l'inflation.

BP COMMUNE

Monsieur le Maire fait remarquer que c'est une obligation au vu de l'incertitude sur le niveau des dotations. Le Budget Primitif de la Commune est présenté comme suit :

en dépenses de fonctionnement	312 371,72 €
en recettes de fonctionnement	298 634,63 €

En investissement il est décidé de retirer le projet Grande Rue.

Le BP est équilibré en dépenses et recettes à 154 159,14 €.

Le BP 2026 de la Commune est approuvé.

Monsieur le Maire donne la liste des associations bénéficiant des subventions ; il demande au conseil d'approuver une subvention de démarrage pour l'association sportive et culturelle de VILLERS, il indique que cette somme n'a pas vocation à être reconduite systématiquement d'année en année.

ECOLE

Un débat est ouvert sur la charge consacrée aux écoles et à la petite enfance. Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre 2027 pour avoir une vision précise de la charge. Certaines sommes sont dues par EDF ; le nouveau contrat devrait soulager la trésorerie, et cela permettrait peut-être un remboursement anticipé du prêt de 70 000,00 €.

Monsieur BARIZET indique qu'il n'en voit pas l'utilité ; Monsieur le Maire propose de faire un point en Décembre.

BP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le BP en précisant que la Trésorerie l'a corrigé. Il indique

Le conseil décide de voter pour une adhésion sur une année.

FAUTEUIL BUREAU

Monsieur le Maire indique qu'une subvention CNRACL à hauteur de 80 % est possible ;

Le conseil remet sa décision et attend les différents devis.

SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10 % le tarif de location de la salle des fêtes ;

Le conseil estime qu'au vu des locations qui sont pratiquées aux alentours, 50,00 € sur l'ensemble des 3 catégories est acceptable.

Monsieur MANCIER juge cette proposition trop excessive et Monsieur BARIZET lui répond que contrairement à d'autres dépenses obligatoires, celle-ci est volontaire. Cette augmentation sera effective sur les nouveaux contrats.

Le conseil vote cette augmentation.

Un planning sera mis à disposition pour la location de la salle afin de faire connaître les disponibilités de chacun des membres du conseil.

Aucune décision n'est prise.

8 MAI

Monsieur le Maire indique qu'il va se mettre en relation avec les membres de l'association des anciens combattants. Il indique qu'une réflexion sera à mener pour le déroulement des cérémonies dans les années à venir.

EGLISE

Monsieur le Maire fait le point sur l'état de l'église qui est quelque peu préoccupant. Monsieur FEVRIER demande l'état de l'avancement du projet éclairage. Monsieur le Maire reconnaît que le projet est urgent mais n'avance pas, faute de financement. Monsieur FEVRIER évoque la possibilité d'un bénévolat.

Une réflexion est à mener sur l'ensemble du bâtiment, l'entreprise KUBICKI aurait dû intervenir sur le clocher cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.

Le Maire,
Thierry TAVERNIER

La Secrétaire de séance,
Bénédicte COURTIER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Bénédicte COURTIER, the secretary of the meeting.

que l'amortissement des subventions sera finalisé sur Mai, après l'intégration des travaux.

Il propose que Madame DE DOMENICO en profite pour venir expliquer la compensation des amortissements.

Monsieur le Maire indique que la section de fonctionnement doit être équilibrée en recettes et en dépenses.

Le BP 2026 de l'Assainissement est approuvé.

CCAS

La présentation du BP n'appelle pas d'observations, il est approuvé. Le conseil émet le souhait de conserver le BP du CCAS.

AFR

Le BP est à zéro, Monsieur le Maire précise qu'il faudra constituer un bureau. Monsieur MANCIER rappelle que la lame appartient à l'AFR. M. le Maire rappelle pour les nouveaux conseillers que c'est la commune qui avait porté le projet pour la récupération de TVA.

La présentation des BP étant terminée, Monsieur le Maire présente les différents devis, à savoir :

Un devis de NIS PROPRETE pour le ménage de la Mairie, 2 fois par mois, pour un montant mensuel de 96,00 € TTC.

Le conseil refuse ce devis.

Monsieur MANCIER précise que l'heure du SIAEP est toujours sur le contrat de Madame SAUVAGE, ne pourrait-on pas lui demander de consacrer ce temps au ménage ? Monsieur BARIZET indique que ce n'est peut-être pas le rôle de la secrétaire. Monsieur le Maire précise que de toute façon il en discutera directement avec Madame SAUVAGE et qu'une modification de sa fiche de poste sera peut-être nécessaire.

VALOIS EMPLOI

Monsieur GALIEGT, après avoir accepté, a finalement refusé la mission. La directrice de VALOIS EMPLOI est en recherche de personnel. Une interrogation subsiste quant à la responsabilité en cas d'accident.

Il faut procéder à la mise en place d'un document unique ; Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher du CDG60.

Messieurs GROS MANGIN et BARIZET font remarquer qu'il existe des trames pour établir ces documents.

Monsieur le Maire précise que dans le recrutement par Valois Emploi de deux ATSEMS, il demandera le volet n°2 du casier judiciaire.

PANNEAU POCKET

Madame CLAVIERES présente le devis pour l'adhésion par la Commune du dispositif, soit :

180,00 € TTC pour un an

360,00 € TTC pour 2 ans

540,00 € TTC pour 3 ans.